



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°110/2023

Objet : Etude de faisabilité et programmation pour une « Maison de l'eau et de la biodiversité ».

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Commune souhaite créer une Maison de l'eau et de la biodiversité adossée à la zone de biodiversité de La Rosière en lieu et place de l'ancienne maison d'habitation situé à l'angle du chemin de halage et de l'avenue des carrières de Cassan.

Considérant la proposition de mission de la société Maîtres du Rêve – 16 rue Raymond Losserand 75014 PARIS, pour un montant de 13 645€ HT (16 374€ TTC) pour la phase Diagnostic de potentiel et scénarii de développement et pour un montant de 7 665€ HT (9 198€ TTC) pour la phase Programme, soit un montant total de 21 310€ HT soit 25 572€ TTC.

DÉCIDE

- **de souscrire** la mission de diagnostic et de programmation pour une « Maison de l'eau et de la biodiversité » pour un montant total de 21 310€ HT soit 25 572€ TTC avec la société Maîtres du Rêve – 16 rue Raymond Losserand 75014 PARIS.
- **de procéder à la signature** des pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 5 octobre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20231005-110-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Mise en ligne le 6 octobre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr